



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté portant interdiction de stationner au droit du chantier et
réglementant la circulation sur la VC n°48 dite Chemin Eyheraldia
N° A127/2023**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux de pose de câbles HTA dans la voie communale n°48 dite chemin Eyheraldia, la société BAB TP représentée par M. MILHET Clément, demande d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation par un alternat ou une chaussée rétrécie avec sens prioritaire, priorité aux véhicules issus de la RD21.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sur une partie de la VC n°48 dite chemin Eyheraldia sera réglementée comme suit : **Interdiction de stationner au droit du chantier et circulation réglementée par un alternat ou une chaussée rétrécie avec sens prioritaire, priorité aux véhicules issus de la RD21** et ce à compter du lundi 20 novembre 2023 jusqu'au vendredi 24 novembre 2023 inclus afin de permettre les travaux de travaux de pose de câbles HTA.

Article 2 : L'entreprise BAB TP, représentée par M. MILHET Clément, 20 rue de Pitoys 64600 ANGLET, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la société BAB TP d'Anglet
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 17 novembre 2023

Le 1^{er} Adjoint au Maire, par suppléance

Patrick ELIZAGOYEN



Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>